

Je félicite l'Équipe de planification pour ce beau Plan Urbain optimiste qui regorge d'idées pour l'amélioration de notre qualité de vie sans pour autant compromettre le principe de développement durable.

Le sujet de mon mémoire est l'agriculture dans le Plan Urbain, un sujet qui me passionne, car je suis propriétaire d'une ferme à Senneville, qui fait partie de la Ville de Montréal.

L'agriculture bien planifiée permettrait de réaliser plusieurs des Actions tributaires des objectifs du Plan :

Action 1.2 : aménager des espaces verts publics et privés qui contribuent à enrichir les milieux de vie .

Action 11.3 : préserver et mettre en valeur la trame verte de Montréal.

Action 11.4 : préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville.

Action 11.6 : marquer de manière distinctive les entrées au territoire montréalaise.

Action 16.1 : préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain.

Les activités agricoles peuvent s'intégrer de façon harmonieuse dans la trame urbaine; un bel exemple est la Ville de Laval.

Cependant la vraie protection et le maintien des fermes et des activités agricoles vont nécessiter beaucoup plus que des vœux pieux; c'est bien connu que des milliers de hectares de bonnes terres agricoles ont été perdues depuis l'adoption de la LPTAQ en 1978. C'est pour cela que je trouve inquiétant de lire dans le Plan que la Ville « entend maintenir la zone agricole permanente » mais « reconnaît toutefois la possibilité que les inclusions en zone agricole en soient éventuellement retirées ». Je crois que la volonté de la Ville va devoir être plus ferme! Le Plan signale l'existence de 9 km carré de terrains non-agricoles disponibles pour la construction de nouvelles maisons; alors il est franchement admissible que l'on permette l'étalement de la banlieue en zone agricole. Montréal pourrait se doter d'une corporation comme Agril dont la mission est de favoriser le remembrement de la zone agricole de l'Île Jésus et la remise en exploitation des terres morcelées et inexploitées. Aussi, la LPTAAQ permet aux municipalités où se trouvent des sols particulièrement propices à l'agriculture d'adopter des règlements pour les protéger davantage. En plus, la Ville devrait faire preuve de souplesse dans les évaluations foncières, et s'assurer que toute la portion arable des fermes est éligible pour le remboursement de taxes foncières prévu par la LPTAAQ.

Une fois la terre sauvée, faut-il encore que les activités qui y ont lieu puissent continuer à être rentables. La Ville doit tout faire pour favoriser le développement économique des fermes existantes, et la création d'autres; cela s'inscrit dans les objectifs qu'elle s'est

donné de créer des « emplois diversifiés et intégrés de façon harmonieuse » et de favoriser « un modèle de développement économique centré sur les entreprises ». L'agriculture a besoin aussi bien de travailleurs peu spécialisés (ouvriers, cueilleurs) que des professionnels (gestionnaires, gérants, agronomes). Rappelons que l'industrie agroalimentaire procurent déjà plus que 100,000 emplois dans la Communauté métropolitaine de Montréal. Montréal accueille déjà plusieurs entreprises de transformation alimentaire qui ne pourraient que se rejouir d'une collaboration avec des producteurs locaux d'ingrédients très frais et de qualité. Le CIBIM et le Collège Macdonald sont des partenaires susceptibles de contribuer au développement du secteur. Signalons aussi l'essor de l'agriculture biologique (c'est-à-dire sans intrants synthétiques). Evidemment un tel agriculture s'intègre très bien dans la trame urbaine. Equiterre, organisme environnementale bien connue, parraine déjà un réseau de fermes dites « ASC » (agriculture soutenue par la communauté) qui livrent des légumes très frais directement aux consommateurs de plusieurs quartiers.

Le développement du Parc agricole du Bois-de-la-Roche est intéressant et devrait aller de l'avant, sans toutefois occasionner une concurrence subventionnée qui nuirait aux agriculteurs déjà en place.

En plus de sa facilité d'accès par le réseau de transports en commun, la Zone agricole de Montréal est à proximité de l'Autoroute 40, qui convient bien pour des livraisons rapides de marchandises périssables vers la Ville.

La Ville entend offrir un « soutien aux initiatives locales de sensibilisation, de mise-en-valeur et d'interprétation du patrimoine agricole ». Je vous signale que ces initiatives existent déjà à Senneville car nous invitons nos clients à chaque automne à venir passer une journée sur la ferme. La zone agricole Montréalaise est bien située pour ce genre d'activité car la ligne d'autobus dessert déjà la Ferme D-Trois Pierres au Parc du Cap St-Jacques, et avec des légères adaptations pourrait aussi se rendre au Parc agricole Bois de la Roche et aux autres fermes.

Comme j'ai déjà écrit dans ma mémoire devant les audiences publiques sur la politique des espaces verts, les fermes servent de zone tampon entre les milieux naturels parfois fragiles, et les infrastructures. Et ce, tout en contribuant à l'économie – quelle autre industrie en fait autant?

L'engouffrement des terres agricoles par l'étalement urbain mal-planifié est une tragédie mondiale. En préservant sa Zone Agricole Permanente, Montréal a l'opportunité non seulement d'améliorer la qualité de vie de ses propres citoyens, mais aussi des citoyens de la planète, en réduisant les gaz à effet de serre et en réalisant un modèle du développement durable.